

**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 06 AVRIL 2018.**

Etaient Présents : Christine BUCHON, Stéphanie CROXO, Fabienne PESENTI, Cyril OZIL, Patrick BERNARD, Charles CROXO, Laurent MONDEME, Yves ENGRAND, Jean-Paul PETIT.
Absents excusés : Stéphanie CROXO donne procuration à Patrick BERNARD. Eric LAFONT donne procuration à Laurent MONDEME. Gérard HALIN
Secrétaire de séance : Patrick BERNARD.

Ordre du jour:

- Compte de gestion 2017 service mairie,
- Compte de gestion 2017 service assainissement,
- Compte administratif 2017 service mairie,
- Compte administratif 2017 service assainissement,
- Délibérations d'affectation des résultats services mairie et assainissement,
- Vote des subventions aux associations du village 2018,
- Vote des tarifs communaux 2018,
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2018,
- Budget principal 2018 service mairie,
- Budget principal 2018 service assainissement,
- Divers.

- Signature du compte rendu de la précédente réunion et des délibérations.

Ouverture de la séance à 19h.

1 – Votes des comptes de gestions et administratifs 2017 :

M14 : Dépenses fonctionnement : 365 153,29 €
Recettes fonctionnement : 439 532,51€
Dépenses investissement : 114 398,23€
Recettes investissement : 296 194,23€

M49 : Dépenses fonctionnement : 140,64€
Recettes fonctionnement : 0 €
Dépenses investissement : 7 102,59€
Recettes investissement : 8 922,92€

Les comptes de gestions et administratifs sont rigoureusement identiques.

Afin de procéder au vote Mr le Maire quitte la séance :

Tous les comptes 2017 sont votés à l'unanimité.

2 - Subventions associations.

-APE Le Troubadour=16€ par enfant : Adopté à l'unanimité.

-La Diane=300€ : 2 abstention. La somme de 100€ est attribuée exceptionnellement pour financer une partie des frais de débroussaillage des pistes pris en charge par la Société de Chasse.

-ANIM EUZET=300€ : 2 abstentions.

-Club des Aînés=200€ : Adopté à l'unanimité.

-Qwan ki do=200€ : Adopté à l'unanimité.

-EUZET TONIC=200€ : Adopté à l'unanimité.

-T PAS CAP=200€ : Adopté à l'unanimité.

-Les ELFES ET NOUS =200€ : Adopté à l'unanimité.

3 – Tarifs communaux 2018 :

Les tarifs demeurent inchangés.
Adopté à l'unanimité.

4 – taux d'impositions 2018 :

Les taux des 3 taxes, taxe habitation, foncier bâti et foncier non bâti restent inchangés, malgré la baisse des dotations de l'état.
Adopté à l'unanimité.

5 – Vote des budgets :

M14 : Dépenses fonctionnement : 445 596,24€
Recettes fonctionnement : 445 596,24€
Dépenses investissement : 410 881,24€
Recettes investissement : 410 881,24€

Le budget communal 2018 est voté à l'unanimité.

6 – Vote du budget assainissement :

M49 : Dépenses fonctionnement : 12 000 €
Recettes fonctionnement : 12 000 €
Dépenses investissement : 80 153,97€
Recettes investissement : 80 153,97 €

Le budget assainissement 2018 est voté à l'unanimité.

7 – Divers :

-Le tableau de gestion du personnel pour l'année 2018 est adopté à l'unanimité.

-Une aide de 10€ mensuelle est octroyée aux employés communaux pour leurs mutuelles (conventionnées) et de 10€ pour leur assurance « complément de salaire ».

-Eric Lafont et Laurent Mondemé ont fait faire des devis pour la restauration de la toiture du Temple. Ils seront comparés lors d'une prochaine réunion.

-Une association a bénévolement stérilisé plusieurs chats sur la Commune, une convention sera prochainement signée avec celle ci.

-Le repas du 14 juillet se déroulera le vendredi 13 au jardin public sous forme d'apéritif dinatoire offert à la population, les personnes extérieures ou en location saisonnière ne sont pas admises.

-La Municipalité n'ayant reçue aucune réponse pour la reprise de la fête de la LAVANDE, l'édition 2018 est annulée.

-OLD : Une réunion avec, l'ONF, gestionnaire de nos bois a été organisée en Mairie, il est envisagé une coupe des bois communaux concernés par la limite des 50 mètres d'habitations. La réglementation sur l'utilisation du feu a été précisée.

Eventuellement les personnes pourront demander à l'entreprise désignée de couper leurs bois si ceux-ci sont dans la zone de débroussaillage obligatoire.

La Commune a fait réaliser par le SIG Cévennes un plan recensant toutes les parcelles impactées par le débroussaillage, ce plan est consultable en Mairie pendant les horaires d'ouverture et sera mis en ligne sur le site de la commune et celui du SIG.

Un courrier nominatif sera expédié et une réunion publique organisée lorsque les services de la DDTM seront disponibles

La séance est levée à 20h50.